

REGLEMENT DE CONSULTATION
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES
MARCHE n°02/2015

ACHETEUR PUBLIC

Lycée professionnel Voltaire

399, rue Bellini C.S. 65040

30903 NÎMES

Téléphone : 04 66 28 76 76

Télécopie : 04 66 28 76 79

Mél : Gest.0301210c@ac-montpellier.fr

Site internet : <http://www.lyc-voltaire-nimes.ac-montpellier.fr/>

OBJET DU MARCHE

Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour le service de restauration et d'hébergement (S.R.H.) et le restaurant d'application (R.A.)

Procédure de consultation : marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Date et heure limite de remise des offres et des échantillons : 19 novembre 2015 à 12H00

Les échantillons de pain (lot1) seront remis le vendredi 20 novembre 2015 pour 8h00.

**REGLEMENT DE CONSULTATION
SOMMAIRE**

ARTICLE 1	Acheteur public	3
ARTICLE 2	Objet du marché	3
ARTICLE 3	Caractéristiques du marché.....	3
ARTICLE 4	Lieu d'exécution	3
ARTICLE 5	Procédure de consultation.....	3
ARTICLE 6	Date limite de réception des offres	3
ARTICLE 7	Délai de validité des offres	4
ARTICLE 8	Mode de règlement du marché	4
ARTICLE 9	Durée du marché	4
ARTICLE 10	Modalités d'obtention du dossier et de transmission des offres.....	4
ARTICLE 11	Présentation des offres.....	4
	a) Dans la première enveloppe intérieure	4
	b) Dans la deuxième enveloppe intérieure.....	5
	c) Dans l'enveloppe extérieure	5
ARTICLE 12	Jugement des offres	5
ARTICLE 13	Renseignements complémentaires	6
ARTICLE 14	Dispositions diverses.....	6

REGLEMENT DE CONSULTATION
(Article 42 du code des Marchés Publics)
Marché n° 02/2015 du 7/10/2015

ARTICLE 1- ACHETEUR PUBLIC

Lycée professionnel Voltaire
Représenté par son proviseur, pouvoir adjudicateur
399, rue Bellini
CS 65040
30903 NÎMES cedex
Téléphone : 04 66 28 76 76
Télécopie : 04 66 28 76 79

Le lycée est un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement)

ARTICLE 2- OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet :
Fourniture et livraison de denrées alimentaires réparties en six lots :
Lot n°1 : Pain;
Lot n°2 : Epicerie;
Lot n°3: Surgelés;
Lot n°4: Produits laitiers et pommes de terre sous-vide
Lot n°5: Viandes;
Lot n°6: Volailles.

ARTICLE 3- CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché comporte plusieurs lots. Les candidats ont la possibilité de présenter des offres sur un ou plusieurs lots. Les besoins d'un lot doivent être intégralement couverts par les candidats. L'absence de réponse sur une ligne entraîne la nullité de l'offre.

ARTICLE 4- LIEU D'EXECUTION

Lycée professionnel Voltaire
399, rue Bellini
CS 65040
30903 NÎMES cedex

ARTICLE 5 - PROCEDURE DE CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au service d'intendance du lycée, par lettre recommandée ou remises au service contre récépissé, au plus tard :

Le 19/11/2015 à 12H00

ARTICLE 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est de 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le mode de paiement utilisé par l'établissement est le virement administratif.

ARTICLE 9 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché prend effet le 1^{er} janvier 2016 et prendra fin le 31 décembre 2016.

ARTICLE 10 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER ET DE TRANSMISSION DES OFFRES

Les pièces du dossier de consultation sont téléchargeables sur le site de l'établissement ou sur le site d'AJI. Les propositions seront entièrement rédigées en langue française.

Les soumissionnaires transmettent leur proposition sous pli cacheté contenant deux enveloppes intérieures également cachetées. Ce pli porte l'indication du marché auquel il se rapporte : n°02/2015.

Les enveloppes intérieures portent le nom du soumissionnaire ainsi que, respectivement, les mentions : « Première enveloppe intérieure » et « seconde enveloppe intérieure » conformément à l'article 11 du présent document.

Le pli contenant les 2 enveloppes devra être remis contre récépissé au service de l'intendance avant la date et l'heure indiquées à l'article 6 du présent règlement ou, s'il est envoyé par la poste, devra l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite, visée à l'article 6 ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux soumissionnaires concernés.

ARTICLE 11 - PRESENTATION DES OFFRES

A - dans la première enveloppe intérieure :

Les documents seront fournis sous la forme des formulaires DC1,DC2,DC4, et NOTI 2.

- En outre le candidat fournira les attestations d'assurance pour les risques professionnels.

Il est à noter que les renseignements inclus dans le formulaire NOTI 2 ne sont exigibles qu'au stade de l'attribution. L'offre des candidats sera donc examinée en l'absence de ce formulaire.

Dans la lettre de candidature (DC1), le candidat fera clairement apparaître l'adresse courriel à laquelle il peut être joint pour obtenir d'éventuelles précisions ou renseignements complémentaires.

Les justifications prévues à l'appui de la candidature portent sur :

A1 L'application de l'article 44 du code des marchés publics :

- 1) Copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- 2) Déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir au titre des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics ;

A2 L'application de l'article 45 du code des marchés publics pour chacune des entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché :

A21 Déclaration sur l'honneur dûment datée et justifiée :

- 1 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics.

2 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.

A22 Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices.

A23 Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.

A24 Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

A25 Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations ;

A26 Certificats de qualifications professionnelles des entreprises. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, certificats références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation.

B - Dans la deuxième enveloppe intérieure.

L'offre de marché comprenant :

- Le ou les actes d'engagement (DC3) accompagnés des bordereaux de prix par lots, signés et paraphés ;
- un CCATP signé et paraphé ;

Toute signature sera accompagnée du cachet de la société.

L'acte d'engagement fera clairement apparaître l'adresse courriel fonctionnelle destinée à l'échange quotidien d'informations dans le cadre de la gestion du marché.

Dans l'hypothèse où des renseignements viendraient à manquer en ce qui concerne la première enveloppe intérieure et conformément à l'article 52 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve deux possibilités :

- soit il sera demandé aux candidats de compléter leur offre sous sept jours calendaires ;
- soit les secondes enveloppes, des candidats dont la 1^{ère} enveloppe est incomplète, leurs seront retournées sans avoir été ouvertes.

C. - l'enveloppe extérieure

L'enveloppe extérieure contient les deux enveloppes intérieures. Sur cette enveloppe extérieure indiquer l'adresse de l'établissement et la mention « **Marché n°02/2015 – SERVICE INTENDANCE / NE PAS OUVRIR, Lot (s) n°XX** ».

ARTICLE 12- JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 et 55 du Code des Marchés Publics.

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants par ordre de préférence :

- la qualité de la proposition du candidat : 10 %
- la qualité du produit : 40%
- le prix : 50 %

La qualité des produits sera appréciée à partir des échantillons et des renseignements fournis sachant qu'une attention particulière sera portée sur les produits relevant de filières courtes.

Les dossiers conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'établissement pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de la proposition s'il le juge nécessaire.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les meilleurs délais possibles.

ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du projet de marché sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire-part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir par écrit au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt des offres, leur demande d'éclaircissement.

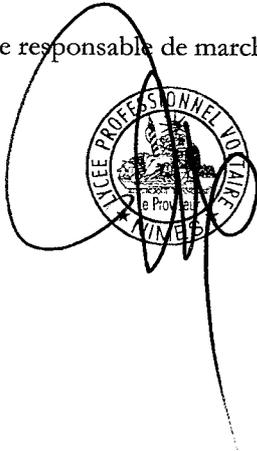
ARTICLE 14 - DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admis aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou du manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

Nîmes le 7/10/2015

Le responsable de marché

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "LYCÉE PROFESSIONNEL VOLTAIRE" around the top edge and "Nîmes" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem and the text "le Proviseur".